



Boycott du CSA Ministériel du 28 juin 2024

C'est en toute responsabilité que la CGT et le SM ont décidé de ne pas siéger au Comité Social d'Administration (CSA) de ce jour.

En effet, attachés à la qualité d'un dialogue social nourri de respect et d'échanges avec l'ensemble des acteurs représentatifs de ce CSA Ministériel, nous ne pouvons pas cautionner, en pleine campagne électorale, le choix du ministère de la Justice de lancer une campagne de communication autour de la signature des protocoles d'accord Prévoyance Santé Complémentaire (PSC) et Egalité Professionnelle sans respecter les délais protocolaires des retours de consultations de l'ensemble des organisations représentatives de ce ministère. Si la photo semble réussie, la méthode rate quant à elle son objectif.

Et l'ordre du jour de l'instance d'aujourd'hui ne va pas améliorer les choses.

Alors même que l'ensemble des agents sont encore ébranlés par le drame d'Incarville, et après un protocole qui valide un régime dérogatoire d'une année supplémentaire concernant le recrutement du personnel de surveillance pour l'administration pénitentiaire, vous vous précipitez à présenter le projet du recrutement de surveillant adjoint et nous y voyons une contradiction flagrante avec vos engagements. Pourtant, au sein même de cette instance, en octobre dernier, le directeur de l'administration nous indiquait que ce recrutement ne se ferait que si les besoins s'en retrouvaient nécessaires après l'année 2024.

Quant à la réorganisation de l'ATIGIP, la temporalité choisie est, là encore, source d'incompréhension. Une nouvelle commande qui laisse plus que perplexe.

Pour toutes ces raisons et dans un contexte de combat plus que d'actualités de la CGT contre toutes les formes de menaces qui pèsent, notamment, sur les services publics, la justice, les organisations syndicales, les médias et la société civile, nous ne pouvons que faire le choix de boycotter le CSAM de ce jour.

Montreuil, le 28 juin 2024